

AVIS
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA
(CENTRE DE WINNIPEG)

**OBJET : AJOUT DE JOURS DE PROCÈS POUR ADULTES SUR LE
SITE WEB DES TRIBUNAUX**

La Cour provinciale s'engage dans une évaluation continue de la meilleure façon d'utiliser nos ressources existantes le plus efficacement possible pour répondre au besoin d'accès au temps en cour. Il y a un retard considérable dans les dates de procès disponibles pour les causes adultes de plusieurs jours. Nous avons aussi constaté une diminution du nombre de causes au tribunal pour adolescents et une baisse proportionnelle du temps en cour nécessaire pour traiter rapidement les causes concernant les adolescents. Nous avons donc transposé des dates de procès du tribunal pour adolescents en jours de procès pour adultes pour les six prochains mois. Ces dates additionnelles ont été ajoutées sur le site Web des tribunaux. Nous continuerons de vérifier s'il s'agit là de l'utilisation la plus efficace de nos ressources, et nous évaluerons cette redistribution de manière continue.

ÉMIS PAR :

« Original signé par : »

Madame la juge en chef adjointe
Anne Krahn
DATE : Le 7 août 2020